LE MONASTÈRE
de Sainte-Marie du Mont
(MONT-DES-CATS)

Dans quelques jours, il sera vide, lui aussi...

Il disparaît, dans la proscription générale, pour satisfaire à la haine de quelques politiciens de bas étage, et l'autorisation accordée aux Trappistes apporte sournoisement une exception pour quatre de leurs établissements sous je ne sais quels prétextes que j'ai lus par acquit de conscience dans le dispositif du projet de loi.

Ils s'en iront donc en exil...

Devant une telle iniquité on éprouve une émotion poignante. Ces hommes qui ne demandaient plus rien au monde, qui pour la plupart, ont renoncé à une vie facile et à la situation brillante qu'ils pouvaient occuper, ces Religieux qui se sont retirés dans le silence et la prière pour mieux consacrer leur existence à un dur labeur, on s'arroge le droit aujourd'hui de les chasser et de leur dire : « Nous vous haïssons ; vous êtes des parias. Disparaissez ! » Et je n'exagère pas, c'est la seule véritable raison. Celles qu'invoquent le gouvernement ne sont que des prétextes. Ne donne-t-il pas le motif, pour Notre-Dame de Sainte-Marie du Mont, que l'établissement a mauvaise réputation ?

Ah ! vous trouvez que l'établissement a mauvaise réputation, M. Combes ? Allez donc le demander à ces braves populations de la Flandre occidentale qui habitent les flancs du Mont-des-Cats ; allez leur parler des Trappistes comme je leur en ai parlé moi-même, et vous verrez avec quel respect, quelle admiration, quelle reconnaissance elles disent le nom de ces saints Religieux. Mais hélas ! quand vous prenez ces sortes d'informations, ce ne sont pas ces gens-là que vous consultez, ce sont les francs-maçons quand il y en a, et s'il n'y en a pas, vous passez outre et vous vous chargez de répondre vous-même !

Les Trappistes s'en iront donc en exil...

On n'entendra plus, la nuit, la volée des cloches s'échapper des campaniles et annoncer à toute la contrée, l'heure des Matines.

Chères petites cloches, comme vous étiez impressionnantes quand vous retentissiez dans le silence et l'obscurité de la nuit, sur les hauteurs du Mont !

Elles me réveillèrent, il y a trois semaines, dans une des chambres de l'hôtellerie. J'ouvris la fenêtre. La nuit était froide, le temps brumeux, l'obscurité complète. Les oiseaux de nuit faisaient entendre leurs cris lugubres.

Je ne connais pas de langage qui aille plus directement à l'âme, que le son des cloches. Cette nuit-là, il me toucha plus particulièrement encore. Les impressions d'une première journée au Monastère, le respect si plein d'affection des Trappistes, l'anxiété de connaître l'issue de leur demande d'autorisation, les tristesses de l'heure actuelle où nous sommes frappés dans nos plus chères croyances et l'incertitude du lendemain, le présent et l'avenir, la vie et la mort, et puis, au milieu de tout cela, je ne sais quelle confiance vague, la jeunesse d'un cœur de vingt ans qui espère malgré tout, l'obstination d'une âme généreuse à ne pas douter de la justice et à l'attendre encore de la perversité du monde : voilà ce qu'elles remuaient en moi ces simples cloches de monastère : tout cela se succédant rapidement, se confondant tout ensemble, le tout beaucoup mieux senti qu'on ne saurait l'exprimer.

J'ai retrouvé la même impression dans la chapelle où j'ai suivi mes hôtes. Qui pourrait dire l'effet saisissant de ces voix graves, profondes, funèbres? Vous ne pouvez vous défendre d'un sentiment de religiosité infinie. Ces voix ont une puissance surnaturelle ; suivez-les un instant, donnez-leur toute votre pensée et tout votre cœur, abandonnez librement votre être aux inspirations du spectacle qui vous frappe, et le sentiment vous pénètre profondément d'un néant absolu devant la grandeur divine. La faible lueur de quelques chandelles, la sonorité macabre des chants liturgiques, tout cela vous donne l'illusion d'un office d'outre-tombe, et n'est-ce pas, en effet, l'enterrement de leur vie ici-bas, leur propre service funèbre que les Trappistes célèbrent, prosternés sur le sol, dans l'ombre et le silence de la nuit ?

Aujourd'hui ces impressions ne sont plus qu'un souvenir, et je ne les éprouverai plus dans les solitudes de N.-D. du Mont. La vie va disparaître de ce grand monastère qui respirait le travail et la prière ; les cloches deviendront muettes, et s'il arrive au voyageur contemplant le cloître immense, d'interroger un habitant de la contrée, il pourra voir une douloureuse angoisse se peindre sur ses traits. Ce toit abrita une race d'élite et un législateur fut assez impie et sectaire, fut assez peu respectueux de la liberté de conscience pour signifier à ces dignes religieux un exil immérité.

Quelqu'inhumaine et barbare que puisse être cette mesure, ce ne sont pas les victimes qui sont à plaindre. Ceux qui ont vu les Trappistes et surtout ceux qui les ont compris savent bien le peu d'importance que ces hommes qui ont complètement renoncé au monde attacheront au décret qui les frappe. Le Trappiste, tout entier à la grandeur et à la sainteté de sa mission, ne s'arrête pas à un événement aussi futile et aussi passager. Du reste, sauf le Père Abbé au courant par devoir de sa charge et quelques Frères de l'hôtellerie, renseignés par l'indiscrétion des visiteurs, on ignore complètement à la Trappe l'existence même de la loi sur les associations.

Non, ce ne sont pas eux qui sont à plaindre. Ceux que je plains, ce sont ces hommes abjects et dégradés, qui sous couleur de sauver la République qu'ils prétendent menacée par l'Eglise, ont attenté aux droits et aux libertés les plus sacrées, et qui, honteux d'eux-mêmes, se sont lâchement retirés au plus profond des Loges pour préparer leur loi inique !

Ah ! si M. Combes pouvait un instant descendre dans la foule, se mêler aux passants, et voir par lui-même le peu de popularité dont il jouit !....

Mais M. Combes ne descendra pas dans la foule, et les Trappistes s'en iront sur la terre d'exil, sans murmure, les yeux sempiternellement baissés vers la terre, et comme Jésus sur la croix, priant Dieu pour leurs bourreaux !

E. P.

L'ORPHELINAT DE DON BOSCO

A propos du prétendu surmenage

Le Comité des Dames de l'Œuvre du vestiaire, fondée en 1875 pour les orphelins, vient d'adresser la lettre suivante à M. le Directeur de l'Orphelinat de Don Bosco.

Elle prouve que les Bienfaitrices ont l'intelligence de leur charité, contrairement aux accusations portées dans l'exposé des motifs de non-autorisation contre les Salésiens de Don Bosco, auxquelles on reproche le surmenage et l'exploitation de l'enfance.

A Monsieur l'abbé Ange Bologne, directeur de l'Orphelinat de Don Bosco.

Monsieur le Directeur,

Nous avons été profondément attristées en lisant les calomnies contenues dans le rapport présenté au Sénat, sur votre œuvre si belle et si intéressante entre toutes. Nous nous joignons de tout cœur aux belles protestations si énergiques et si vraies de M. Anatole Leroy-Beaulieu, du clergé séculier et de vos anciens élèves.

Depuis *vingt-huit ans* que notre œuvre est fondée, afin de pourvoir à tout ce qui concerne l'habillement et le linge de nos chers orphelins, nous avons été les témoins attendris des soins maternels prodigués d'abord par les Sœurs de Charité à nos petits garçons. Puis les enfants ont grandi, il a fallu remplacer la tendresse maternelle par celle, non moins grande, mais plus virile, du père, et c'est alors que nos maris et nos frères ont demandé à Don Bosco de nous envoyer de ses prêtres.

Ils sont venus avec tout leur dévouement, leur connaissance approfondie du cœur de l'enfant et leur douceur inaltérable. Oh ! non, il n'y a pas chez vous l'exploitation de l'enfant, comme le dit le rapport mensonger. Que de fois nous avons parcouru les ateliers admirant le travail des enfants, et surtout leur physionomie heureuse et ouverte.

Que de fois, entrant avec vous dans la cour de récréation, nous avons vu les enfants quitter leurs jeux pour accourir vers vous, vous demander une caresse ou vous serrer la main.

Que de fois encore nous avons assisté aux séances récréatives que vous organisez avec tant de talent, pour leurs jours de fêtes, et, nous avons été profondément touchées d'y voir venir vos anciens élèves, les uns sous l'habit militaire, les autres, en bons pères de familles, avec leur femme et leurs enfants, tous, heureux de se retrouver dans ce cher orphelinat, leur maison paternelle, puisque le foyer de famille s'était trop vite éteint pour eux. Ils se garderaient bien d'oublier que sans vous, ils auraient été de pauvres abandonnés sur cette terre, et, ils vous en gardent une reconnaissance qui n'a d'égal que votre attachement pour eux.

Voilà, Monsieur le Directeur, ce que nous avons vu, et ce que nous tenons à dire bien haut, au nom des *quatre cents Dames* qui s'unissent à nous pour approvisionner le vestiaire de vos enfants. Jamais nous n'aurions donné nos noms, notre argent et notre temps à une œuvre qui aurait exploité l'enfant et ne l'eût pas mis à même de devenir un bon chrétien, un bon français et un bon ouvrier.

Un mot encore : nous avons pu constater maintes fois que c'est par la douceur et la confiance que vous obtenez tout de vos enfants, que le système des pénitences n'existe pas chez vous et que sur les 300 enfants groupés autour de vous, jamais, jamais, nous n'en avons vu un seul accomplissant une punition.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec l'assurance de notre religieux dévouement, celle non moins grande, de notre admiration pour l'œuvre salésienne.

Pour les Dames de l'Œuvre du Vestiaire

Le Comité

La Présidente Honoraire
Comtesse Aimé Houzé de l'Aulnoit

La Présidente du Vestiaire,
M. Huet-Wattinne

La Vice-Présidente,
Comtesse A. de Montigny, née De Bellissen

La Secrétaire, L. Scrive de Négri — La Trésorière, Laure Duthoit

L'AFFAIRE HUMBERT

Une lettre de M. Delacherie

M. Delacherie a adressé la lettre suivante au directeur de l'*Eclair* :

Lille, 1er janvier 1903.

Monsieur le Rédacteur,

Dans une interview publiée le 31 octobre dans votre estimable journal, un fonctionnaire tranche radicalement la question des créanciers.

Au nom de mon groupe je proteste.

Si au cours des 20 ans les escrocs ont traité avec de nombreux usuriers faisant avaler, avec une somme minime, d'énormes crocodiles, colliers, bahuts, tableaux, etc., et qu'ils ont eu hâte de se faire rembourser, il ne faut pas confondre avec eux les prêteurs honnêtes !

Mon groupe a loyalement versé ses millions, ne touchant même pas ses intérêts. Jamais il n'a menacé Mme Humbert et était décidé à la soutenir jusqu'au bout de ses procès, bien que les trouvant bien longs. Mais elle se chargeait de les faire expliquer par son avocat !

L'héritage était *affirmé* tant par les magistrats qui avaient rendu de si nombreux jugements et arrêts que par les avocats dans leurs plaidoiries sténographiées par le sténographe officiel du Palais.

Le montant de la succession était établi par le bordereau de remploi des intérêts dressé par les soins de Me Lanquest avec le concours de Mes Auzou et Parmentier.

Il n'y avait pas à douter de la succession !

Le crédit que lui accordait Me Lanquest (10 millions pour constituer la Rente Viagère) ; l'affirmation de Me Dumort, notaire, et de Langlois, qui avaient détaché eux-mêmes les coupons ; les hautes relations qu'ils avaient dans la magistrature, tout cela formait un ensemble de preuves qui empêchait d'avoir même l'ombre d'un doute !

Il y avait procès pour une succession et pour le soutenir il fallait des capitaux ! On proposait donc d'associer des capitaux aux procès, ce qui était légal !

Donner des armes pour lutter contre la rapacité d'adversaires 800 fois millionnaires (affirmation des avocats) qui demandaient dans une lettre signée Crawford 1899 (écriture connue et faux qui n'est pas prescrit) 60 millions pour transiger amiablement. N'était-ce pas moral au premier chef ?

C'est ainsi que je comprenais cette association, que je la proposais, j'en prends à témoin MM. Leydet et Poncet, qui ont en mains ma correspondance.

Je tenais à établir cette distinction entre les prêteurs honnêtes et les usuriers ; si j'ai servi d'intermédiaire aux premiers, je me serais fait un cas de conscience de n'avoir aucun rapport avec les seconds.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Delacherie.

AVIS

aux communautés religieuses. — M. Berdal, architecte de la ville de Menin, a l'honneur d'informer les membres des communautés religieuses qui désireraient s'établir à Menin ou environs, qu'il se tient à leur disposition pour leur fournir tous renseignements concernant les terrains à bâtir ou des propriétés répondant à cette destination. 3002

ECHOS

SURTAXES D'OCTROI

Par décrets présidentiels sont prorogées jusqu'au 31 mars 1903 :

Les surtaxes de 6 fr. 40 par hectol. de vin et 11 fr. par hectol. d'alcool perçues à l'octroi d'*Armentières*.

Les surtaxes de 5,80 par hectol. de vin et 6 fr. par hectol. d'alcool perçues à l'octroi d'*Avesnes*.

La surtaxe de 6 fr. 44 par hect. de vin perçue à l'octroi de *Bailleul*.

Les surtaxes de 3 fr. par hectolitre de vin, et 6 fr. par hectolitre d'alcool perçues à l'octroi de *Bourbourg-Ville*.

Les surtaxes de 8 fr. par hectolitre de vin et 14 fr. par hectolitre d'alcool, perçues à l'octroi d'*Estaires*.

La surtaxe de 11 fr. par hectolitre d'alcool à l'octroi d'*Hazebrouck* ;

La surtaxe de 5 fr. par hectolitre de vin à l'octroi de *Landrecies* :

La surtaxe de 21 fr. par hectolitre d'alcool à l'octroi de *Lille* ;

La surtaxe de 14 fr. par hectolitre d'alcool à l'octroi de *Merville* ;

La surtaxe de 5 fr. 80 par hectolitre de vin à l'octroi du *Quesnoy*.

LÉGION D'HONNEUR

Nous avons annoncé hier la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de MM. Rouzé, Ducarin et Bertrand de Fontviolant.

Voici, d'après l'*Officiel*, les titres des nouveaux décorés :

M. Rouzé (Emile-Louis-Joseph), entrepreneur de travaux publics et particuliers à Lille ; membre de la Chambre de Commerce de Lille ; membre du Tribunal de Commerce et du Conseil de Prud'hommes de Lille ; président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs du Nord ; membre du Conseil de perfectionnement de l'École nationale professionnelle d'Armentières ; a exécuté la plupart des grands monuments de la région du Nord ; a créé dans ses ateliers une école d'apprentissage ; 42 ans de pratique industrielle ; 23 ans de services publics.

M. Désiré Ducarin, industriel à Comines (Nord), fondateur et chef d'un important tissage mécanique ; exportateur : nombreuses récompenses aux expositions internationales : Bruxelles 1897, Paris 1900, Lille 1902, exposant à l'exposition internationale de Glascow, 1901.

M. Eugène Bertrand de Fontviolant, ingénieur des arts et manufactures, professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures, membre du conseil de perfectionnement de cette école, ingénieur en chef du service des ponts et charpentes à la Compagnie de Fives-Lille ; 19 ans de pratique industrielle ; 15 ans de services à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Titres exceptionnels : lauréat de l'Institut de France et de la Société des ingénieurs civils ; auteur de nombreux mémoires sur la résistance des matériaux.

Cent heures de chagrin ne paient pas un liard de dettes.

Proverbe italien.

Qui veut être riche dans un an sera pendu dans six mois.

Proverbe espagnol.

INSTITUT GYNECOLOGIQUE
Pont du Lion d'Or, Saint-Maurice-Lille
TRAITEMENT MÉDICAL ET CHIRURGICAL
DES MALADIES DES FEMMES
S'adresser pour renseignements au Docteur TURGARD, à l'Institut, ou rue Thiers, 39. — Téléphone 1036.

MARCHÉS

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : » .96 .. ; En pain n° 1. : .97 .. ; n° 3 : »» ; Cuite 1er jet : 21 50 à »» »». 88° »» »» à »» »».
ALCOOLS. — 3/6 fin disp. : 42 .. à »» »»

Bergues, 5 janvier		Bestiaux, prix moy. kil.	
Blé blanc, l'hect.	14.64	Bœufs	1.60
Blé nouv. »	.....	Veaux	2.00
Blé bl. de semis	.....	Moutons	0.00
Blé r. de semis	14.47	Porcs	1.60
Avoine, id.	.....	Lin, 1k. 1/2	1.35 à 1.50
Haricots, id.	28.26	Beur. bl. lek.	3.45 à ....
Graine de lin	.....	Beur. p. le k.	3.15 à ....
Pommes de terre	9.33	Œufs le 100	13.85 à ....

Valenciennes, 3 Janvier 1903.

Sucre blanc en pain	96 ..	à 97 ..
Sucre roux	17 50	17 75
Farines 1re qualité 100 k.	28 50	29 55
Blé blanc	14 75	15 25
Blé roux	14 25	14 75
Sons, 100 k.	13 50	14 ..
Seigle, 100 k.	15 ..	15 50
Orges	17 50	18 ..

Escourgeons, l'hect.	16 75	17 25
Avoine, les 100 k.	15 ..	15 50
Huile colza	65 ..	.. ..
Pétrole, l'hectolitre	37 ..	38 ..
Alcool, mois courant	25 ..	25 25
Nitrate Dunkerque	.. ..	20 ..
Chicorée	16 50	16 75
Beurre pur, le 1/2 kilo	.1 50	.1 60
Œufs frais, le quarteron	.4 50	.4 80
Poules à bouillir	.2 50	.4 ..
Poulets	.2 50	.4 50
Pigeons, la couple	.1 40	.1 50
Lapins domestiques	.1 80	.4 ..
Pommes de terre, le kilos	.0 25	.. ..

LE HAVRE, 5 Janvier.

Côte de la Clearing-House (Ouverture, 11 h.)

COTONS

Janvier	56 87	Mai	56 87	Septem.	56 12
Février	56 50	Juin	56 37	Octobre	54 12
Mars	56 37	Juillet	56 37	Novemb.	53 12
Avril	56 87	Août	56 37	Décemb.	.. ..

Tendance soutenue. — Ventes : 0.000 balles.

CAFÉS

Janvier	32 ..	Mai	33 ..	Septem.	34 ..
Février	32 25	Juin	33 25	Octobre	34 25
Mars	32 50	Juillet	33 50	Novemb.	34 50
Avril	32 75	Août	33 75	Décemb.	34 75

Tendance calme. — Ventes : 15.000 sacs.

Pétrole, en francs par 100 kilos. — invariable.

Disponible	21 ..
Courant	21 25
Janvier	21 50
3 premiers	21 75

Saindoux, en francs par 100 kilos. - calmes.

Wilcox, janvier	127 ..	.. ..
— février	123 50	.. ..
— mars	121 75	.. ..
— avril	120 25	.. ..
— mai	118 50	.. ..
— juin	.. ..	.. ..

LAINES

ANVERS, 5 Janvier 2 h. 37. — Tous les prix s'entendent en francs.

Laines (cote offic.). — Prix moyens en francs par kilos. — **Peignés allemands (contrat B).**

Janvier	4 82 1/2	Juillet	4 87 1/2
Février	4 82 1/2	Août	4 87 1/2
Mars	4 82 1/2	Septembre	4 90 ./.
Avril	4 85 ./.	Octobre	4 90 ./.
Mai	4 87 1/2	Novembre	4 90 ./.
Juin	4 87 1/2	Décembre	.. ./.

calmes. — Ventes : .00.000 balles.

COTONS

NEW-YORK, 3 Janvier

Recettes 52.000 balles contre 54.000 en 1902 et 22.000 en 1897. — Total de la semaine : 000.000 balles contre 000.000 en 1902 et 000.000 en 1901. Marché ferme.

	2	3		2	3
Janvier	8 78	8 71	Juillet	8 80	8 76
Février	8 74	8 68	Août	8 64	8 61
Mars	8 78	8 73	Septemb.	8 39	8 32
Avril	8 78	8 73	Octobre	..	8 18
Mai	8 79	8 75	Novembre	..	..
Juin	8 79	8 75	Décembre	..	..

Midding Upland à New-York. . . 9 ..
— New-Orléans . . 8 9/16

LIVERPOOL, 5 Janvier.

Ventes probables : .8.000 balles.
Marché calme.
Futurs. — Baisse 4/100e.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Désiré BOURSIER

Fondé de pouvoir de la maison H. Cuvelier et Fils, Membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, pieusement décédé à Haubourdin, le 3 janvier 1903, dans sa quarante-quatrième année, administré des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi** et **Service** qui auront lieu le mardi 6 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église d'Haubourdin, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Givenchy-les-La Bassée, pour y être inhumé, à 1 h. 1/2, après un *Libera* chanté dans l'église de cette paroisse.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Béthune, 102, à neuf heures un quart.

Un **Obit** sera chanté, dans l'église d'Haubourdin, le lundi 19 janvier à neuf heures et demie).

On est prié de n'apporter ni fleurs, ni couronnes. 3458

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame

Victorine-Joseph POULLET

Épouse de M. Jean BOUILLET, décédée, à Tourcoing, dans sa cinquante-huitième année, munie des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister à la **Messe de Convoi** qui sera célébrée le mardi 6 janvier 1903, à neuf heures, aux **Matines** qui seront chantées le même jour, à trois heures et demie, et aux **Funérailles** qui auront lieu le mercredi 7 janvier, à dix heures, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. 5,6,7j

VILLE DE TOURCOING

ÉMISSION
DE
14.576 Obligations de 500 fr. 3,30 %

Autorisée suivant décret en date du 12 décre 1902

ET DESTINÉE

1° Au remboursement par anticipation des Emprunts 1878, 1888 et 1892 ;
2° A la création des ressources en vue de divers Travaux d'Utilité publique.

Intérêt annuel : 16 fr. 50

Payable à raison de 8 fr. 25 par coupon, sous déduction des impôts, les 15 janvier et 15 juillet.

REMBOURSEMENT A 500 FRANCS PAR TIRAGES SEMESTRIELS COMPORTANT L'AMORTISSEMENT EN 30 ANS DE 12,542 OBLIGATIONS ET EN 20 ANS DE 2.034 OBLIGATIONS.

La Ville se réserve la faculté de rembourser au pair, par anticipation, à dater du 15 janvier 1913, tout ou partie des titres du présent Emprunt.

Prix d'Emission : 495 francs

Jouissance 15 Janvier 1903

PAYABLE COMME SUIT :

En souscrivant	100 fr.
A la répartition du 16 au 22 janvier	395 fr.
Total.	495 fr.

Les porteurs d'Obligations anciennes des Emprunts 1878, 1888 et 1892 recevront en échange de leurs titres, comptés pour leur valeur nominale augmentée des intérêts courus jusqu'au 15 janvier 1903, déduction faite des impôts, et, **par préférence**, un nombre proportionnel d'Obligations nouvelles, jouissance 15 janvier 1903, plus la soulte en espèces.

Les Obligations au porteur et nominatives dont l'échange sera réclamé devront être déposées au plus tard le 15 janvier aux caisses ci-dessous désignées.

Les Obligations anciennes qui n'auraient pas donné lieu à un échange cesseront de porter intérêt et seront remboursées le 15 janvier 1903.

Des certificats nominatifs seront délivrés, sans frais, à toute personne qui en aura fait la demande au moment même de sa souscription.

La souscription sera ouverte du 10 au 15 Janvier 1903

A Tourcoing : à la RECETTE MUNICIPALE ;
— au CREDIT DU NORD, rue de Tournai, 40.

A Lille, au CREDIT DU NORD, 4-6-8, rue Jean-Roisin ; à Paris, Albert, Amiens, Aniche, Armentières, Arras, Béthune, Cambrai, Croix, Douai, Halluin, Hazebrouck, Hénin-Liétard, Lannoy, Roubaix, Valenciennes, au CREDIT DU NORD.

Dans tous les départements, chez les Correspondants du CREDIT DU NORD.

A Bruxelles, à la SOCIETE DE DEPOTS ET DE CREDIT, 23, rue Léopold.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

Si les demandes de souscription en espèces dépassent le nombre de titres à répartir, la répartition se fera au prorata des souscriptions.

Les formalités seront remplis pour l'admission aux Cotes officielles des Bourses de Lille et de Paris.

Nous recommandons le **Vieux Vin de Quinquina au Malaga** de la *Pharmacie Centrale de Lille*, 26, rue Esquermoise, qui a la spécialité des vins médicinaux de toute la région et pour lesquels elle n'emploie que des vins très purs et d'origine ; l'importance de la vente en dit assez. 3787

POUR VOUS PRÉSERVER DE L'ÉPIDÉMIE qui, depuis quelque temps, fait tant de ravages dans notre région, faites usage quotidien et régulier de l'excellent **VIN** de

BANYULS-TRILLES

très soigneusement préparé avec du **VIEUX VIN** de **BANYULS** et le **MEILLEUR QUINQUINA**.

CE DÉLICIEUX APERITIF, qui est uniquement recommandé par le corps médical tout entier, devrait être journellement consommé, soit chez soi, soit au Café, par toutes les personnes soucieuses de leur santé.

Dans tous les Cafés et bons Estaminets, les principales Epiceries et chez les Entrepositaires.

Exiger l'étiquette sur la bouteille, à cause des nombreuses contrefaçons.

Comptoir Scientifique du Nord
32, Rue Faidherbe (anc. rue de la Gare) *à Lille*
Jumelles, Longues-Vues, Lunettes Pince-Nez, etc.
Exécution des ordonnances de MM. les Oculistes
La Maison se charge de toutes les réparations

Bourse Commerciale de Paris

5 Janvier 1903

(COURS DE CLOTURE)

Blés fermes		Huile de lin calme	
Courant	21 80	Courant	62 50
Prochain	22 ..	Prochain	60 25
M.-Avril	22 05	M.-Avril	57 50
4 mars	22 10	4 mai	56 25
4 mai	22 25		

Farines fermes		Huile de Colza calme	
Courant	28 65	Courant	52 25
Prochain	28 85	Prochain	53 25
M.-Avril	29 ..	M.-Avril	53 75
4 mars	29 ..	4 mai	53 75
4 mai	29 ..		

Avoines calmes		Sucres calmes	
Courant	16 40	Courant	25 62
Prochain	16 25	Prochains	25 75
M.-Avril	16 25	4 mars	26 37
4 mars	16 50	4 mai	26 75
4 mai	16 50	4 octobre	28 ..

Seigles calmes		Alcools fermes	
Courant	16 ..	Courant	44..
Prochain	16 25	Prochain	44.25
M.-Avril	16 25	4 mai	44.75
4 mars	16 50	M.-Avril	43.75
4 mai	16 50	Stock	11.800
		Circ.	p.

Farine de consommation, 27,50-30,50

BOURSE DE BRUXELLES

5 JANVIER 1903	Cours précéd.	Cours dernier
3 % belge, 1re série	99 70	99 75
Ville d'Anvers 1887	103 25	103 —
Ville de Bruxelles 1886	109 —	109 75
Bruxelles (Mar). 2 %. 1897	90 75	90 75
Ville de Gand 1896	94 50	94 50
Ville de Liège 1897	96 25	96 50
Ville de Tournai 1874	56 —	— —
Congo (lots à primes)	85 75	86 25
Banque Nationale	3885 —	3890 —
Tramw. Bruxellois	475 —	470 —
Economiques	328 —	327 —
Electrique de Gand 4 %	35 —	— —
Lille	285 —	287 50
Angleur	385 —	390 —
Aciéries d'Anvers	10 —	— —
Forges, Acier. de Bruges, 5e	— —	— —
Cockerill	1710 —	1700 —
Nicolaïeff (chant. navals)	112 50	111 —
Providence (forges)	1755 —	1780 —
Providence Russe	67 —	65 —
Amercœur	1990 —	1010 —
Anderlues	864 —	860 —
Bernissart	337 —	335 —
Charbonnages belges	435 —	436 —
Courcelles-Nord	1826 —	1826 —
Espérance B.-Fortune	590 —	594 —
Grande Machine à feu à Dour	2400 —	2400 —
Grand-Mambourg	620 —	— —
Haine St-Pierre. La Hest	162 —	— —
Houilli. Unies bass. Charl.	244 —	245 —
La Haye	855 —	860 —
Marchienne (Charbonn)	785 —	— —
Mariemont	2140 —	2150 —
Nord de Charleroi	2495 —	2525 —
Produits au Flénu	4575 —	— —

ZINC, PLOMB, MINES

Asturienne des Mines	5065 —	5065 —
Austro-Belge	295 —	297 —
Nebida (libérées)	335 —	— —
Nouvelle-Montagne	327 50	327 50
Vieille-Montagne	580 —	596 —
Auvelais	385 —	380 —
Carrières de Quenast	2682 50	2685 —
Alstaden (jouissances)	395 —	— —
Dahlbusch	975 —	— —
Saragosse chem. de fer	337 —	340 —
Métropolitain de Paris	608 —	600 —
Rodange	1325 —	— —
Rumelange	1825 50	1830 —
Briansk (tit. de 25)	307 —	— —
Dnieprovienne	1805 —	1815 —
Glaces Belgo-Russes	20 —	— —
Métall. Russo-Belge	1020 —	— —
Taganrog	285 —	— —

BOURSE DE LONDRES

5 Janvier 1903	Cours précéd.	Cours dernier
Consolidés	93 5/8	93 5/8
Extérieure	86 1/8	86 1/8
Turc (série D)	29 1/8	29 1/8
Banque ottomane	13 7/8	13 7/8
Rio Tinto	42 13/16	42 13/16
Consolid. Goldfiel	8 11/32	8 11/32
East Rand	8 11/16	8 11/16
Rand mines	11 5/8	11 5/8
Chartered	3 5/8	3 5/8
Robinson Gold	11 3/8	11 3/8

Imp. de la *Croix du Nord*, 15, r. d'Angleterre Lille. — *Le Gérant* : Ch. Verin.

Bourse de Lille

5 JANVIER 1903	Cours précéd.	Cours du jour
OBLIGATIONS		
Nord 1870	111 50	»»» »»
— Bons 1892	500 »»	501 »»
— — 1893	500 »»	»»» »»
Lille 1860	»»» »»	»»» »»
— 1890	»»» »»	»»»
— 1893	»»»	
— 1893 1/5	»»»	
Douai 1891	504	»»»
— 1895	501 »»	»»»
Roubaix-Tourcoing	50 »»	»» »»
— — 1893	496 »»	»»» »»
Roubaix 1898	495 »»	»»» »»
Tourcoing 1878	504 —	»»» »»
Armentières 1886	510	»»» »»
Valenciennes 1891	500 »»	»»» »»
Amiens	»»»	
Mines de Béthune 1872	460 »»	»»» »»
— Dourges 1894	508 »»	508 »»
— Drocourt 1894	515 »»	»»» »»
— Escarpelle 1894	513 »»	»»»
— Marles 1893	515	»»» »»
Ch. de fer écon. du Nord	»»» »»	»»»
Chemin de fer de Cambrai	352 »»	»»» »»
Gaz de Wazemmes 1-2	515 »»	»»» »»
— — 3e série	515 »»	»»»

CHARBONNAGES (ACTIONS)	Cours précéd.	Cours du jour	Offres	Deman.
Albi	1120 »»	1100 »»	1100	»»»»
Aniche	905 »»	907 »»	915	905
Anzin	5840 »»	»»»» »»	»»»»	5900
Azincourt	528 »»	535 »»	550	535
Bully-Grenay	4110 »»	4110 »»	4125	4110
Blanzy	1095 »»	»»»» »»	1100 »»	1080
Bruay (vingtième)	583 »»	586 »»	590	586
Bruay (entière)	»»»» »»	»»»» »»	»»»»	»»»»
Campagnac	1145 »»	1145 »»	1160	1140
Carvin (cinquième)	418 50	414 »»	415 »»	410 »»
Carvin (entière)	2070 »»	2050 »»	2090	2050
La Clarence	520 »»	»»» »»	»»»	520
Courrières	2476 »»	2490 »»	2520	2490
Crespin	145 »»	145 »»	145 »»	140 »»
Douchy	1034 »»	1041 »»	1056	1040 »»
Dourges (centième)	246 50	248 »»	250 »»	245 »»
Dourges (entière)	24000 »»	»»»»» »»	»»»»»	»»»»»
Drocourt 1800 / 2500	3650 »»	»»»» »»	3700	»»»»
Escarpelle	897 »»	899 »»	900	890
Ferfay	718 »»	»»» »»	710	690
Ferques	410 »»	»»» »»	410	»»»
Flines-lez-Raches	570 »»	»»» »»	590	560
Lens (centième)	630 »»	620 »»	620	605
Liévin	2600 »»	2630 »»	2650	2620
Ligny-les-Aire	410 »»	404 »»	405	400
Marles 30 %	1875 »»	1870 »»	1880	1870
— 70 %	1994 »»	1999 »»	2000	1990
Marly n.	210 »»	220 »»	230	220
Meurchin (5e)	2500 »»	2515 »»	2525	2510
Meurchin (entière)	12385 »»	»»»»» »»	12500	»»»»»
Ostricourt	1240 »»	1241 »»	1250	1240
Thivencelles	526 »»	»»» »»	535	525
Vicoigne (20e)	1063 »»	»»»»» »»	1065	1050
— (entière)	21000 »»	»»»»» »»	21000	»»»»» »»

BANQUES (ACTIONS)	Cours précéd.	Cours du jour
Crédit du Nord	499	»»»
Verley-Decroix	1370	»»»» »»
Devilder et Cie	1080	»»»»
Agence Raquet	187 »»	»»» »»
Banque sp. des val. ind	225	
VALEURS DIVERSES (ACTIONS)		
Gaz de Wazemmes	508	»»»
Brouta et Cie	606 »»	»»»»»
Saint-Sauveur-Arras	225	»»»
Aciéries de France		
Biache Saint-Vaast	3700 »»	»»»
Denain-Anzin	1015	»»»»
Hauts Fourneaux M.	»»»	»»»
Forges Saint-Amand	»»»	
Soc. Métall. Escaut	405	»»»»»
Bains Lillois	»»»	
Cie lilloise	595	
Chaudr. du Nord	»»»	»»»»
Forges Durot-Bin.	»»» »»	»»»»»
— — 4e série	»»»	
(OBLIGATIONS)		
Bains Lillois	»»»	
Bains Arm.		
Eaux Dunk	491	»»» »»
Denain-Anzin (9 r. 2500)	505 »»	»»» »»
Union linière. (Oblig.)	»»» »»	»»» »»

FEUILLETON — N° 8

POUR LA FOI

Traduit de l'anglais

Par Georges DU VALLON

Constance prenait plaisir à entendre Walter lui narrer des épisodes de sa vie de collège, lui parler tour à tour de ses études, de ses aspirations vers la gloire, de ses espiègleries d'écolier, des jeux auxquels il se livrait avec ses camarades. En retour, la fille de lord Beauville contait des traits de son enfance et de sa courte jeunesse, dont une grande partie s'était écoulée dans l'atmosphère des cours. Elle connaissait tous les hommes en vue et pouvait décrire maint brillant spectacle, maint voyage royal. Dans de telles causeries, le temps coulait rapide. Ni le comte, ni lady Anne ne s'occupaient des jeunes gens ; la dernière laissait, en toutes choses, sa nièce agir à sa guise ; le père semblait favoriser l'amitié naissante de sa fille et de son pupille. Quand lady Constance montait à cheval, Walter était chargé de surveiller son palefroi ; il s'asseyait près d'elle à souper ; il l'escortait dans toutes ses promenades.

L'été se termina ainsi plus agréablement qu'il n'avait commencé à Apswell Court. Le temps ne pesait plus à Walter ; chaque jour lui apportait quelque occupation nouvelle, qui avait toujours Constance pour objet ; la nuit, il rêvait d'elle. Le fils d'Aline l'aimait avec toute la fougue de sa jeunesse, avec toute la profondeur de sa généreuse nature. Sa vie s'absorbait dans son amour. Il s'était fait une idole, et, tombant à genoux, il l'adorait.

D'abord, il ne songea pas à se demander si Constance répondait à son affection ; le bonheur d'aimer lui suffisait. Quand s'éveilla en lui le désir d'une réciprocité de sentiments, il craignit, en parlant, de rompre le charme. La vie qu'il menait lui semblait maintenant si douce, que tout ce qui eût pu la troubler lui faisait peur.

La jeune fille était-elle consciente de l'affection qu'elle inspirait? Son éducation s'était faite à la cour, et, si jeune qu'elle fût, si pure qu'elle restât, elle avait absorbé quelques gouttes du poison subtil qui rendait celle des Tudor si dangereuse à fréquenter. Elle y avait appris le peu de cas que les sceptiques et les ambitieux font de la tendresse, de la sincérité et de l'honneur. Pendant quelque temps, elle s'amusa de ce sentiment loyal qui ne cherchait pas à se dissimuler, oubliant, à ce jeu cruel, le mal qu'elle pouvait faire à un autre et se faire à elle-même.

Mais, dans cette âme féminine, il y avait trop d'élévation et de bonté pour que ce passe-temps frivole durât.

Pas un mot d'amour n'avait d'ailleurs été échangé entre les jeunes gens, bien que chacun devinât les sentiments de l'autre. Rien n'était venu troubler le beau rêve dans lequel ils vivaient.

Lord Beauville était à la cour. Isabelle s'isolait chaque jour davantage, ne pouvant supporter de voir son frère, aveugle et docile, tomber dans le piège qui lui était tendu ; car elle ne doutait pas que le comte n'autorisât ce manège, pour que Walter eut finalement la mortification d'un refus. Permettrait-il à son unique et charmante fille d'épouser le baron de Lisle, pauvre et en défaveur, alors qu'elle pouvait s'allier aux premières familles du royaume? La froideur d'Isabelle envers son frère les avait éloignés l'un de l'autre, au point qu'elle ne risqua nulle remontrance. Elle souffrait de cet éloignement, sans s'avouer qu'elle en était l'auteur.

— Je le prévoyais, se disait-elle avec désespoir, mais sans aucun remords. Il a refusé d'écouter mes conseils, d'agir de concert avec moi, en voilà les conséquences.

Le comte revint quand on ne l'attendait pas. Au souper, ce soir-là, il parla peu ; mais son regard allait souvent de Walter à Constance, pour se fixer ensuite sur le jeune homme, qui finit par se sentir embarrassé.

Lorsque, seul enfin dans sa chambre, il put réfléchir froidement à la situation, il résolut d'avouer, dès le lendemain, ses sentiments à lord Beauville. Il ne se dissimulait pas la possibilité, la probabilité même d'un refus ; mais quand il se rappelait l'encouragement donné par le comte à ses espérances, que cette attitude même avait fait naître, il reprenait courage. Walter était naturellement confiant. Il s'endormit donc en continuant son beau rêve.

Le lendemain, dès la première heure, alors que le frère d'Isabelle se demandait quel serait le moment le plus favorable pour risquer sa confidence, il fut appelé chez son tuteur. Il le trouva écrivant dans son cabinet particulier, entouré d'une volumineuse correspondance ; car lord Beauville, honoré d'une confiance marqué par la reine, avait une lourde part dans le maniement des affaires de l'Etat.

— Ah ! c'est toi, Walter, dit-il en se tournant brusquement vers le jeune homme et en le regardant en face. Je désire causer avec toi, mon ami. Sais-tu que tu es ici depuis six mois ?

Walter tressaillit.

— Est-ce vraiment depuis si longtemps ? murmura-t-il.

Et il se rappela que le printemps était devenu l'été, que les bois commençaient à prendre les riches teintes de l'automne, et que ces longs mois lui avaient paru courts, après l'intolérable ennui des premières semaines.

Le comte poursuivit :

— Un temps trop long s'est écoulé depuis la mort de votre mère, pour que vous puissiez encore invoquer cette excuse à votre éloignement de la cour. Il faut que vous soyez présenté à la reine, et cherchiez à gagner sa faveur.

— Mais puis-je paraître devant elle avec mon titre, Messire ?

— Certainement ; vous n'avez qu'à vous montrer et à jurer fidélité à Elisabeth ; votre titre et vos biens vous seront rendus.

— Jurer fidélité ! Si ce serment seul est requis, je suis prêt à faire acte de soumission, dans la juste mesure de ce qu'un souverain peut exiger d'un sujet. Mais j'avais pensé que l'on en demandait davantage.

— Quand je dis « jurer fidélité », je m'entends pas un serment prononcé des lèvres, mais le dévouement absolu de ces fidèles qui abjurent tout ce qui déplaît à leur reine. Ceux qui jugent un prince italien plus grand qu'un souverain anglais ne sont pas des sujets fidèles.

— Je ne vous comprends pas, Messire. En toute affaire temporelle, je servirai Elisabeth Tudor. Mais je ne trahirai pas ma religion, et ne puis admettre que les clefs confiées, il y a des siècles, à un apôtre soient tombées entre les mains d'une femme.

Walter se redressait, l'œil résolu, croyant avoir devant lui master Gregory Oldcastle. Le comte fixa sur lui son regard perçant.

— Je jugeais différemment Walter de Lisle, d'après certaines remarques que j'avais faites. Je ne pensais pas avoir devant moi un théologien. Me donnerais-tu à entendre, continua-t-il d'une voix dure qu'en manière de passe-temps, tu as osé jouer le rôle de prétendant à la main de ma fille ?

— Lord Beauville, aujourd'hui même, je voulais m'ouvrir à vous ; j'aime lady Constance de tout mon cœur, de toute mon âme, la terre même qu'elle foule me devient chère...

Une rapide expression d'angoisse passa sur le visage du comte, mais ce ne fut qu'un éclair. Il répondit froidement :

— Je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Quelles propositions aviez-vous à me faire, pour obtenir la main de lady Constance Beauville ?

Walter releva fièrement la tête.

— Messire, un de Lisle peut s'allier à la plus noble maison d'Europe, sans en entacher l'écusson. Vous savez l'injustice de la loi qui me prive de mon héritage. Donnez-moi Constance pour femme, et laissez-nous aller dans une cour étrangère, où mon rang sera reconnu.

— Je préférerais la voir morte à mes pieds, que vivante en exil. Non, Walter, il n'est pour vous qu'une voie, prenez la place qui vous est offerte parmi les pairs anglais. Une alliance avec ma maison ne vous nuira pas aux yeux d'Elisabeth, croyez-moi, il n'est pas homme sur terre à qui je confierais plus volontiers mon enfant. Ce soir, vous verrez Constance, car il n'est que juste que vous appreniez d'elle si vous avez conquis son cœur. Je ne suis pas un tyran ; Constance épousera l'homme qu'elle aimera, car cet homme, je le sais, sera noble, loyal, digne de son alliance. Dans trois jours, je retourne à la cour ; d'ici là, il me faut votre réponse, car, après votre aveu, vous ne pouvez rester à Apswell-Court que comme le fiancé de ma fille.

(*A Suivre*)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE